

Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

EEP « Centre de la Ferme »

APAJ

6 rue des Jardins
68400 RIEDISHEIM
03 89 44 51 03

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025
6. CONCLUSION



1. EDITO

Si le service d'Accompagnement Parental et d'Accueil de Jour (APAJ) faisait le constat en 2024 des difficultés multifactorielles des familles et des mineurs confiés, l'ensemble des professionnelles réaffirme ces observations et confirment ainsi les dégradations des situations et des conditions d'existence des familles et de leurs enfants.

Engagées, volontaires et faisant preuve de persévérance, les travailleuses sociales sous la responsabilité de la cadre intermédiaire ont donc conduit des actions certes autour des difficultés éducatives mais elles ont aussi multiplié leurs interventions en direction exclusivement des parents compte tenu de troubles, obligeant d'accompagner les adultes vers des suivis psychiques et/ou psychologiques auprès de CESAME.

Ainsi, entre difficultés financières, de logement, de santé, d'emploi, les mineurs accompagnés sont fortement impactés par leurs conditions de vie et leur évolution ou leur développement psycho affectif est perturbé, certains ayant déjà totalement décroché du système scolaire ou se disant sans perspective d'avenir.

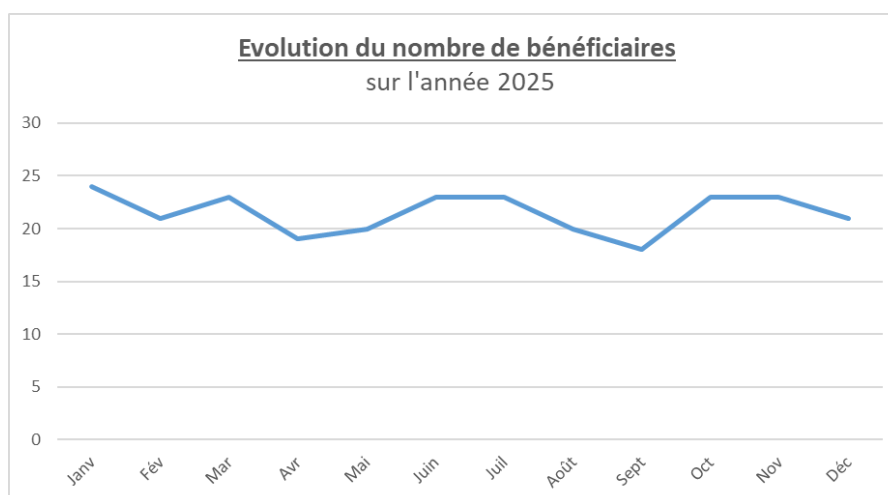
C'est donc dans ce contexte particulièrement insécurisant que le service a traversé l'année 2025, d'autant que la vacance de certains postes et les absences, parfois longues de certaines professionnelles ont générés une charge importante et une organisation parfois d'urgence.

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

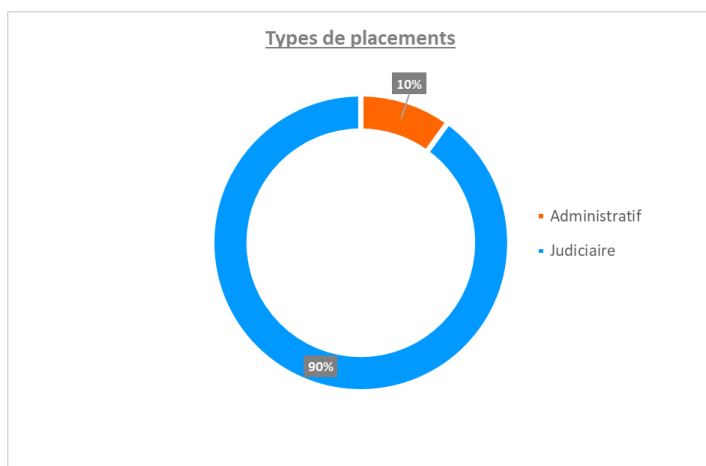
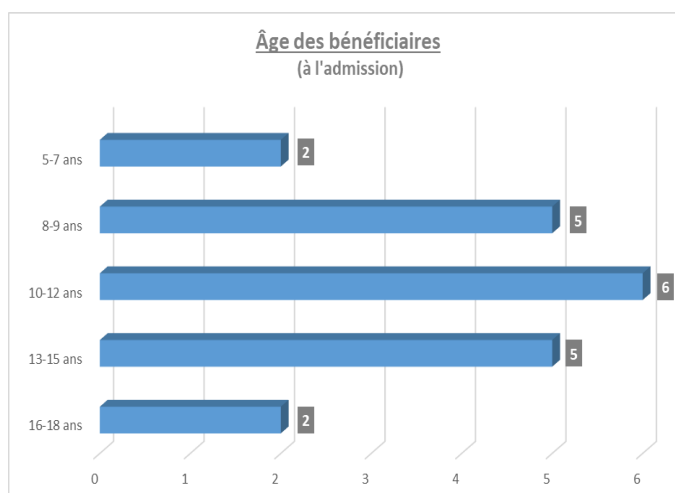
	2023	2024	2025
Agrément	25	25	25
Capacité financée	25	25	25
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 97%)	9125	9125	9125
Journées prévisionnelles	8851	8851	8851
Journées réalisées	7400	8288	7845
Ecartes journées réalisées/prévisionnelles	-1451	-563	-1006
Taux d'occupation	81,1%	90,8%	86%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	50	48	43

2.2 Mouvements (admissions et sorties)



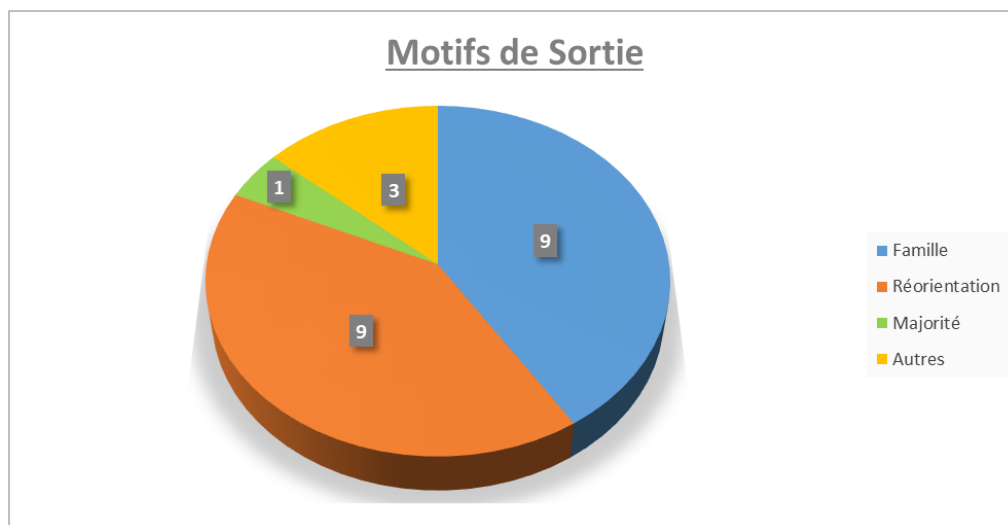
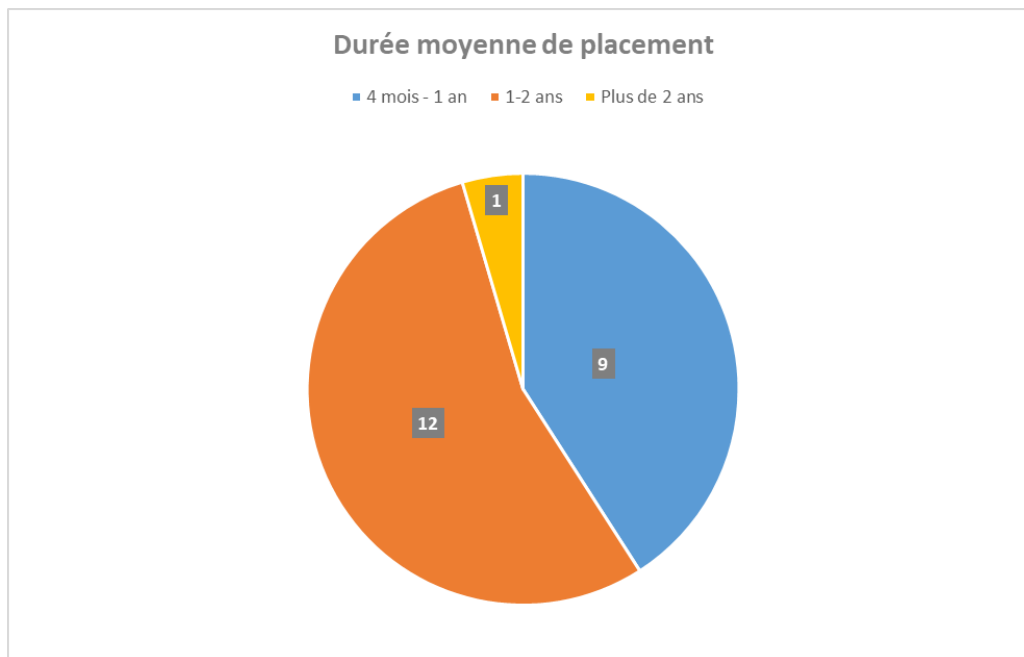
Le service de l'APAJ a accompagné 43 mineurs au cours de l'année 2025, dont 25 sont des enfants de parents séparés, 4 vivant avec leur père, 21 avec leur mère.

12 mineurs vivent dans des familles nucléaires. Pour les autres, il s'agit de familles recomposées d'enfants confiés à un tiers digne de confiance, ou vivant dans des familles monoparentales.



Si le service relève que dans 18 situations de séparation parentale, le deuxième parent n'exerce pas ses Droits de Visite et d'Hébergement de manière satisfaisante, au niveau de la collaboration des familles accompagnées, il est à noter que plus de 50% d'entre elles, se sont engagées, ont été actrices du changement, malgré les difficultés.

Il faut aussi souligner que 14 enfants accompagnés ont des parents qui parlent peu ou pas du tout la Langue française, obligeant les professionnelles à faire appel régulièrement à un traducteur par le biais de Migration Santé.



La durée moyenne des placements reste autour de 2 ans, confirmant ainsi que la résolution des difficultés ayant conduites à la mesure sont conséquentes et prennent du temps dans un contexte multifactoriel.

Néanmoins en ce qui concerne les sorties, si sur 18 mineurs, 9 ont bénéficié de retour en famille, 9 autres ont été orienté vers d'autres mesures d'accompagnement, confirmant de fait, les fragilités parentales.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement



Le service de l'APAJ s'est installé dans le bâtiment historique du centre de la ferme après des travaux de rénovation. Si cette perspective a longtemps fait l'objet de scepticisme de la part des professionnelles, à ce jour la proximité avec les autres salariés et le rapprochement des services administratifs est apprécié.


Par ailleurs, la disponibilité du psychologue qui est dans ce même bâtiment, proche du service, est aussi une dimension importante qui facilite les échanges. Enfin, dans la mesure où les cadres intermédiaires sont en charge des astreintes, cette installation a permis de connaître l'ensemble des mineurs accompagnés par les deux unités, internat et APAJ.



3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

Dans un souci de prévenir des difficultés supplémentaires ou de traiter des points de difficultés qui peuvent être en partie appréhendés par le service, l'ensemble des professionnelles a permis de développer de nombreux outils susceptibles de répondre aux besoins des mineurs mais également des familles. A cet endroit, il a été instauré un partenariat avec une diététicienne qui a mis en place des ateliers tous au long de l'année et qui a permis aux familles de mieux cerner les enjeux de santé.

La consolidation du partenariat avec les services de psychiatrie, de psychologie, notamment depuis le départ de la psychologue du service en octobre 2025 a été développé et ce au regard des troubles repérés et conséquents de plusieurs mineurs mais aussi des parents.



En effet, sur 43 mineurs, 13 bénéficient d'un suivi par le CMPP, à l'UPA, à la MDA, en pédopsychiatrie à l'hôpital de Rouffach, à la maison Bleue, par le PACCO ou par le CESAME.

Enfin, le service a maintenu son partenariat avec le CAP, Sémaphore, le planning familial et l'association de chiens visiteurs.

L'ensemble de ces partenariats contribue à diversifier les actions mais permet aussi d'enrichir les relations et les liens d'aide et d'accompagnement pour les mineurs, les familles et les jeunes sortants du dispositif à leur majorité.

3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

En 2025, le constat relatif à la question du devenir des mineurs confiés et de fait à leur autonomie est très inquiétant puisque 8 jeunes de plus de 15 ans étaient totalement déscolarisés, 1 était pris en compte en DITEP et 4 avaient un dossier MDPH ouvert en attente de traitement et 8 étaient accompagnés dans le dispositif ULIS ou SEGPA, nous laissant percevoir soit les difficultés cognitives qui augmentent soit les difficultés à rester dans un dispositif de connaissance pour les plus grands.

A cet endroit, le rapprochement avec l'ensemble des dispositifs a été développé notamment le travail avec la MDPH pour monter les dossiers, démarche qui jusqu'à présent était réalisée par d'autres services qui sont eux aussi saturés.

C'est donc tout un travail de mise en réseau et de développement qui s'est engagé en 2025 et qui à force de ténacité et de volonté, d'accompagnement, a permis à 2 mineurs qui étaient déscolarisés d'intégrer l'école de la deuxième chance et à 1 autre de retourner au lycée.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

A la lumière des résultats de l'année 2024 quant aux modalités d'accompagnement des familles, des parents, le service de l'APAJ a poursuivi ses actions collectives en réunissant des parents et des enfants autour d'un repas ou d'une activité. Ces modalités d'accompagnement qui permettent aussi de nouer des relations entre familles et qui s'apparentent à de la pair-aidance sont sans doute à l'origine du pourcentage à hauteur des 50 % de collaboration entre le service et les familles.

Ces modalités qui viennent sans nul doute quelque peu gommer les difficultés des parents à se confronter aux travailleurs sociaux est une réelle opportunité de rencontre qui doit encore se développer afin d'offrir aux plus démunis et notamment aux parents parlant peu ou pas la langue de trouver des appuis et des moments un peu moins difficiles mais tout autant aidants pour les professionnelles.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

En direction des mineurs, depuis la fin d'année 2025, le service de l'APAJ recourt au Dispositif d'Appui aux Professionnels de la Protection de l'Enfance (DAPPE). Ce dispositif apporte une expertise croisée sur les questions relevant du handicap et propose aux mineurs accompagnés de bénéficier de bilan rapidement. Au-delà, confrontée à des difficultés de prise en charge de certains qui présentent des troubles importants ou des handicaps, l'équipe du DAPPE a accompagné les travailleuses sociales dans leur posture éducative. Il pourra à l'avenir soutenir l'élaboration du dossier MDPH, l'ouverture de certains droits, des aides, notamment pour les jeunes majeurs ;

Enfin, les professionnelles ont soutenu les organisations de 2 séjours pour plusieurs mineurs accompagnés, l'un dans le Jura et l'autre à Metz, renouant avec un outil pédagogique et éducatif de grande valeur tout en développant des activités et des sorties dans divers domaines (randonnées, accrobranches, baptême de l'aire, cirque, Momix, ...)


5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	47,02	4,00	2,52	25,00	2,00	0,00	13,50
CDD temporaire	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43
CDD remplacement	2,75	0,00	0,25	0,50	0,00	0,00	2,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	51,20	4,00	2,77	26,50	2,00	0,00	15,93

Les salariées du service de l'APAJ sont comptabilisées dans les effectifs du centre de la ferme.

Si l'une ou l'autre des salariées de l'équipe éducative du service a traversé en 2025 de difficiles épreuves, il n'en demeure pas moins que les professionnelles ont su apporter soutien et se sont mobilisées pour prendre en compte les accompagnements laissés en souffrance du fait des absences.



En cela, les accompagnements en cours ont pu se poursuivre mais l'activité postérieure a été impactée par les postes laissés vacants du fait des difficultés de recrutement. Aussi, si jusqu'alors c'étaient essentiellement les structures avec hébergement qui rencontraient des difficultés, le service de jour est à son tour quelque peu impacté.

Enfin, le départ de la psychologue qui effectuait un mi-temps est venu complexifier un peu plus les organisations. Poste vacant à la fin de l'année 2025, il est à espérer qu'il sera pourvu dans la mesure où le psychologue de l'internat ne pourra soutenir plus qu'il ne le fait le service de l'APAJ.

6. CONCLUSION

Poursuivant son chemin et son développement en adéquation avec les besoins et les profils des mineurs et de leurs familles, le service de l'APAJ verra en 2026 le cahier des charges revisité sous la houlette des services de l'ASE.

De fait, les professionnelles qui ont su faire preuve d'initiative et qui ont su revisiter leurs fonctions, sauront répondre, indéniablement à ces nouvelles attentes tout en veillant à poursuivre leurs actions bénéfiques.

En cela, le service qui accueille souvent des mineurs qui peuvent ultérieurement être confiés à un établissement est riches d'indicateurs des difficultés grandissantes et parfois massives qu'il faut considérer afin de permettre un parcours de l'enfant adapté et constructif.